

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre 2023, le conseil municipal de SAINT-MARTIN-EN-VERCORS, dûment convoqué le 02 novembre 2023, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Saint-Martin-en-Vercors.

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Présidence : Andrée SEQUIER

Conseillers municipaux : Jean VIGNON, Lionel DUSSERRE, Patricia MOTTIN, Jean-Christophe DYE, Jean-Marie GUILLET, Philippe DESFEUX, Anaïs IDELON, Sandrine BELLIER-BENISTAND

Excusé : Jean-Marie GUILLET

Excusée ayant donné pouvoir : Lucie VALENTIN

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Jean-Christophe DYE

Autre personne présente : Patricia VILLARD (secrétaire de mairie)

Andrée SEQUIER ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil peut se tenir.

➔ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023**

Le procès-verbal du conseil du 28 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

➔ **Délibérations**

- Décision modificative N°5 du budget communal 2023
 - Versement fonds de concours voirie à la CCRV
 - Modification bâtiments publics et non publics
 - Remboursement du prêt relais pour l'engin de déneigement

Voté à l'unanimité.

- Demande de subventions

Madame le Maire expose au conseil municipal l'avancement du projet d'amélioration thermique et fonctionnelle de la salle des fêtes. Le projet initial comportait la réfection des menuiseries (portes + fenêtres), l'isolation thermique par l'intérieur avec peintures, le changement des luminaires et travaux électrique. En plus de ces travaux, le rapport de la commission d'accessibilité mentionne que les toilettes pour les personnes à mobilité réduite ne sont pas aux normes, il convient donc de les réhabiliter. La commune a décidé de missionner un maître d'œuvre pour la gestion des travaux qui auront lieu à l'été 2024.

Il convient de solliciter les aides financières auprès de l'Etat, Conseil Départemental, Région Auvergne-Rhône-Alpes et SDED.

Voté à l'unanimité.

- Vote des tarifs des secours de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2023-2024

Voté à l'unanimité.

- Raccordement électrique d'une nouvelle construction individuelle

Madame le Maire expose au conseil que le Syndicat Départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique au hameau de Tourtre pour l'électrification et le raccordement d'une nouvelle construction individuelle. La commune doit approuver ce projet.

Voté à l'unanimité.

- Fonds de concours – travaux de voirie

Madame le Maire expose au conseil que dans le cadre du programme de travaux 2022 et 2023 de voirie dont la CCRV détient la compétence, la commune peut participer pour augmenter le montant de son enveloppe de travaux au titre d'un fonds de concours.

Voté à l'unanimité.

- Renouvellement convention aides accueil de loisirs et vacances

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention avait été signée avec la maison de l'aventure sur la période 2021-2023 afin de favoriser le départ en vacances d'enfants de toutes origines sociales, aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle par une prise en charge de leurs enfants pendant les vacances. Cette aide porte sur les accueils de loisirs journaliers et les séjours à raison d'un séjour par an et par enfant, organisés par une association locale. L'aide de la commune est calculée selon le quotient familial du lieu de domiciliation CAF de l'enfant soit Saint-Martin-en-Vercors. Le reste à charge est dû par les familles. Le conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention pour une durée de 2 ans soit de 2024 à 2026.

Voté à l'unanimité.

- Achat parcelle A 724

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir la parcelle A 724 appartenant actuellement à un propriétaire privé mais sur laquelle se trouve le réservoir d'eau potable communal. Une servitude de passage devra être établie sur la parcelle F 244 pour accéder à la parcelle A 724.

Le conseil approuve cette régularisation et charge Maître André de la rédaction des actes.

Voté à l'unanimité.

➔ Décisions

- La commune ne fait pas jouer son droit de préemption pour les ventes des parcelles B 849, 159, 160, 561, 794, 843, 844, 847, 854

- Vente du fonds de commerce « Hôtel du Vercors »

Madame le Maire rappelle que la commune a délibéré au conseil précédent pour l'achat du fonds de commerce de l'Hôtel du Vercors.

Madame le Maire informe le conseil que plusieurs personnes se sont manifestées auprès de la mairie pour la reprise de ce fonds de commerce. Après rencontres et étude de deux propositions sérieuses, Madame le Maire et ses adjoints proposent au conseil municipal de revendre le fonds de commerce « Hôtel du Vercors » à deux personnes originaires du Royans.

Madame le Maire indique qu'un nouveau bail commercial sera rédigé en collaboration avec un avocat.

Voté à l'unanimité.

➔ Questions diverses

- Présentation d'un projet expérimental (process Bokawerm) par Claude Vignon

Le compostage agricole Bokashi est un procédé de compostage traditionnel japonais. Il consiste en un précompostage aérobique rapide et à basse température (inférieur à 50°C) de déchets et résidus organiques de fermes.

Cette culture de bactéries permet de traiter les fumiers. En 2024 les collectivités, les entreprises, les privés devront traiter leurs déchets organiques. Ce procédé permettrait de composter à froid alors qu'actuellement on composte à chaud.

La solution mère Lifofèr (litière forestière fermentée) a été réalisée avec des feuilles de la forêt locale et l'aide de l'entreprise Royal Canin. Cette solution est aussi performante que celle en provenance du Japon. Une étude est en cours qui va durer environ 4 ans.

➔ Tour de table

- **Commission sociale** : Andrée Séquier

La commission sociale a organisé le repas des séniors de l'année 2022 au printemps 2023 à l'auberge de Roybon. Les personnes présentes à ce repas ont validé que dorénavant, le traditionnel repas des séniors aura lieu au printemps. Pour l'année 2023, il y aura donc uniquement la distribution d'un colis pour toutes les personnes pouvant y prétendre et le repas pour l'année 2024 se déroulera au printemps.

- **Commission culture** : Patricia Mottin

École de musique : augmentation du nombre d'inscrits en 2023 (11%) : 119 personnes (95 familles) pour 107 en 2022. Il est toutefois noté une baisse d'inscrits sur La Chapelle en Vercors.

De nombreux projets pour cette année 2023-2024 : une formation musique d'ensemble pour les professeurs, un stage d'orchestre pour tous les musiciens amateurs et choristes à partir de 7 ans, un projet de chansigne (forme d'expression artistique qui consiste à exprimer les paroles d'une chanson traduites en langue des signes au rythme de la musique de cette chanson) autour de la chanson Les Mots Magiques d'Anne Sylvestre avec La Providence, la MGEN et les écoles qui voudront participer...

La directrice de l'école de musique intercommunale, partira à la retraite fin 2024.

Médiathèque : une nouvelle employée a été embauchée en novembre pour un 0,4 ETP afin de renforcer l'équipe suite au passage en temps partiel d'un autre membre du personnel et assurer les permanences lors des périodes de congés. Depuis fin octobre, la permanence de la médiathèque qui avait lieu les jeudis sur le marché de La Chapelle-en-Vercors se déroule à l'office de tourisme.

CTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle) 2020-2022 : un avenant a été signé pour 2023-2024. Une nouvelle CTEAC 2024-2026 est à élaborer.

○ **École** : Jean-Christophe Dye

Il informe le conseil que le projet de création d'une mare pédagogique à l'aire terrestre éducative se poursuit, en effet, le lieu sur la parcelle a été déterminé. Ce projet est en lien avec la classe des CM, les élèves ont envoyé un courrier au conseil municipal pour présenter leur projet et demander de l'aide. La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) est partie prenante dans ce projet et pourrait participer au creusement de la mare. Une rencontre avec la LPO est à prévoir. Une clôture devra par la suite être installée afin de sécuriser le lieu.

○ **Travaux** : Philippe Desfeux

Il informe le conseil que les travaux de réfection des chéneaux de plusieurs bâtiments communaux sont en cours. Une fois achevés, le solde des subventions accordées par le conseil départemental et la région Auvergne-Rhône-Alpes sera demandé.